

REQUETE EN ABATTAGE D'ARBRE·S
soumise à la LPrNP (Loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager)

Dossier No 2029/68/2024

A remplir par le responsable communal

Requête reçue le : 25.06.2024 Responsable communal : M. Christophe Paroz
Visite sur place : 01.07.2024 Arbre(s) dangereux : OUI NON
En présence de : M. Martin Almdal

A remplir par le requérant de l'abattage

A. Intervenants :	Raison sociale ou adresse
Propriétaire	M. Martin Almdal Chemin de Madame-de-Warens 34 1815 Clarens
Demandeur	M. Martin Almdal

A remplir par le requérant de l'abattage

B. Situation de l'arbre/des arbres à abattre	
Adresse	Chemin de Madame-de-Warens 34 – 1815 Clarens
Parcelle No	2029

A remplir par le requérant de l'abattage

C. Motif(s) de la demande

Motifs invoqués par le requérant : Arbre pourri avec des branches qui tombent régulièrement. Il présente un risque important de tomber sur la route adjacente.

A remplir par le responsable communal

D. Caractéristique de l'arbre/des arbres à abattre

No	Nom scientifique	Nom français	Remarque(s) - Ø à 130 cm du sol	Valeur du sujet en CHF
1	Prunus domestica	Prunier	35 cm	

E. Motifs admis selon la LPrPNP	
<input checked="" type="checkbox"/>	Risques sécuritaires ou phytosanitaires avérés
<input type="checkbox"/>	Entrave avérée à l'exploitation agricole
<input type="checkbox"/>	Impératifs de construction ou d'aménagement (mise à l'enquête / rapport d'expertise en annexe)
<input type="checkbox"/>	Aucun motif invocable selon la LPrPNP
Remarque(s) du responsable communal : Le prunier penche de plus en plus sur le chemin de Madame-de-Warens. De grosses branches sèches ont déjà été coupées. Depuis, d'autres branches ont séché.	
F. Préavis du service des espaces publics	
<input checked="" type="checkbox"/>	favorable à l'abattage
<input type="checkbox"/>	défavorable à l'abattage (voir remarques du responsable communal)
<input type="checkbox"/>	la demande ne peut pas être prise en considération, aucun motif valable n'étant invocable selon la LPrPNP. L'abattage est refusé d'office.
G. Proposition du service des espaces publics à la Municipalité	
<input type="checkbox"/>	L'état d'urgence nécessite un abattage dans les meilleurs délais (urgent)
<input checked="" type="checkbox"/>	Autoriser l'abattage avec compensation (voir sous rubrique H. Compensation prévue)
<input type="checkbox"/>	Refuser l'abattage pour les motifs suivants :
<input type="checkbox"/>	Autoriser la taille d'allègement, de nettoyage ou de rééquilibrage
<input type="checkbox"/>	Autres recommandation d'entretien :
H. Compensation prévue	
<input checked="" type="checkbox"/>	Nouvelle plantation : 1 arbre majeur d'une hauteur de minimum 2m50 à la plantation
<input type="checkbox"/>	Financière (voir les valeurs des sujets sous rubrique C. Caractéristique de l'arbre)
I. Affichage au pilier public	
Date d'affichage au pilier public : du 16 juillet 2024 au 14 août 2024	
J. Remarque(s) éventuelle(s)	

Le collaborateur technique : Christophe Paroz

Date : 2 juillet 24

Visa : 

Le chef de service : Patrick Aubort

Date : 2 juillet 2024

Visa : 

La directrice : Irina Gote

Date : 4 juillet 2024

Visa : 



© Géodonnées : Cartoriviera, Etat de Vaud, swisstopo, OpenStreetMap – Informations dépourvues de foi publique



Ch. de Madame-de-Warens 34,
Demande d'abattage

Echelle : 1:500
Coordonnées : 2°55'474 / 1°144'257
Date d'impression : 01.07.2024

Prunier Chemin de Madame-de-Wuarens 34 /Parcelle 2029

